



Tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2025

Tarifs en application des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle :
 - du 21 décembre 2023 relatives aux tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2024 (toujours en vigueur)
 - du 16 décembre 2024 relatives aux contrevaleurs des redevances sur les performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectifs applicables à compter du 1er janvier 2025

EAU POTABLE - Distribution de l'eau	€ / m³ H.T.	€ / m³ TTC (T.V.A. à 5,5 %)
Eau (part proportionnelle) - CDA de La Rochelle	1,480 €	1,561 €
Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau »		
<i>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</i> ⁽¹⁾	0,070 €	0,074 €
<i>Agence de l'Eau Adour-Garonne</i> ⁽¹⁾	0,070 €	0,074 €
Redevance « consommation d'eau potable »		
<i>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</i> ⁽¹⁾	0,330 €	0,348 €
<i>Agence de l'Eau Adour-Garonne</i> ⁽¹⁾	0,320 €	0,338 €
Redevance « performance des réseaux d'eau potable »		
<i>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</i> ⁽¹⁾	0,020 €	0,021 €
<i>Agence de l'Eau Adour-Garonne</i> ⁽¹⁾	0,070 €	0,074 €
Total eau secteur AELB :	1,900 €	2,005 €
Total eau secteur AEAG :	1,940 €	2,047 €
Abonnement annuel (part fixe compteur 15 mm) - CDA de La Rochelle	5,50 €	5,80 €
Coût total EAU secteur AELB pour 120 m³	HT	TTC
soit pour 1 m ³	233,50 €	246,34 €
	1,95 €	2,05 €
Coût total EAU secteur AEAG pour 120 m³	HT	TTC
soit pour à 1 m ³	238,30 €	251,41 €
	1,99 €	2,10 €

Frais divers ponctuels - CDA de La Rochelle	H.T.	T.T.C.
Frais d'accès au service (frais unique de souscription / résiliation)	55,27 €	58,31 €
Frais d'accès au service en dehors des heures d'ouverture du service	110,53 €	116,61 €
Frais ouverture dossier contentieux	56,37 €	59,47 €

ASSAINISSEMENT - Collecte et traitement des eaux usées	€ / m³ H.T.	€ / m³ TTC (sans T.V.A.)⁽²⁾
Assainissement collectif (part proportionnelle) - CDA de La Rochelle	1,617 €	1,617 €
Redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif »		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne⁽¹⁾	0,084 €	0,084 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne⁽¹⁾	0,105 €	0,105 €
Total assainissement secteur AELB :	1,701 €	1,701 €
Total assainissement secteur AEAG :	1,722 €	1,722 €
Abonnement annuel (part fixe) - CDA de La Rochelle		
par logement individuel (compteur 15 mm)	50,00 €	50,00 €
par logement dans immeuble collectif	35,00 €	35,00 €
Coût total ASSAINISSEMENT secteur AELB	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	254,12 €	254,12 €
soit pour 1 m ³	2,12 €	2,12 €
Logement collectif - 120 m ³	239,12 €	239,12 €
soit pour 1 m ³	1,99 €	1,99 €
Coût total ASSAINISSEMENT secteur AEAG	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	256,64 €	256,64 €
soit pour 1 m ³	2,14 €	2,14 €
Logement collectif - 120 m ³	241,64 €	241,64 €
soit pour 1 m ³	2,01 €	2,01 €

EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT

Coût global EAU ASSAINIE secteur AELB	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	487,62 €	500,46 €
soit pour 1 m ³	4,06 €	4,17 €
Logement collectif - 120 m ³	472,62 €	485,46 €
soit pour 1 m ³	3,94 €	4,05 €
Coût global EAU ASSAINIE secteur AEAG	HT	TTC
Logement individuel - 120 m ³	494,94 €	508,05 €
soit pour 1 m ³	4,12 €	4,23 €
Logement collectif - 120 m ³	479,94 €	493,05 €
soit pour 1 m ³	4,00 €	4,11 €

(1) Les redevances « prélèvement sur la ressource en eau », « consommation d'eau potable », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des systèmes d'assainissement collectif » sont perçues pour le compte des Agences de l'eau. Les communes de la CDA de La Rochelle sont rattachées à deux Agences différentes :

- secteur **Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)** : Angoulins, Aytré, Bourgneuf, Châtelailleur-Plage, Clavette, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, La Jarne, La Jarrie, La Rochelle, Lagord, Marsilly, Montroy, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Rogatien, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Sainte-Soulle, Salles-sur-Mer, Vérines.

- secteur **Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG)** : Thairé, Yves.

(2) La Communauté d'Agglomération de La Rochelle n'est pas assujettie à la T.V.A. pour l'Assainissement.